

## ARTICLE

# Le dernier potlatch 2- Village Island, 1921

Michel Wasserman

### LE GRAND OEUVRE

Le donateur en était Dan Cranmer, un chef de la tribu des Nimpkish, le groupe qui résidait à Alert Bay sous les yeux même des fonctionnaires fédéraux. Cette localité jouait au tournant du siècle le rôle central qui avait été auparavant celui de Fort Rupert. C'était un port naturel remarquablement bien protégé, sur un îlot séparé par une passe étroite de la côte nord-est de l'Île de Vancouver. Les Nimpkish, qui vivaient autrefois de l'autre côté du détroit, avaient traditionnellement entretenu sur l'îlot un lieu de sépulture, et vinrent y résider lorsque deux entrepreneurs blancs y établirent dans les années 1870 une conserverie de poisson. Lui-même patron de pêche prospère, Cranmer avait par ailleurs retiré des profits considérables de ses activités de prêteur, ayant avancé à des taux usuraires pour alimenter son grand projet, qu'il avait mis pas moins de huit ans à préparer. Alphabétisé, il tenait avec soin un livre de comptes dans lequel il notait scrupuleusement les prêts qu'il avait consentis aussi bien que les emprunts qu'il avait effectués, les biens qui lui avaient été remis à l'occasion des potlatches auxquels il avait été convié, et la répartition minutieuse de ce qu'il comptait distribuer à ses futurs invités.

En fait, son potlatch coïncidait avec l'un des points névralgiques de l'existence d'un noble kwakiutl: il convenait en effet de donner une fête majeure au moment du "rachat" de l'épouse par la belle-famille, et c'est ce que Cranmer avait préparé de longue main.

Le mariage kwakiutl était en effet une grande affaire, et aussi bien une affaire tout court, conduite comme une transaction à long terme entre deux familles de rang comparable. Peu importait le consentement des enfants, qui bien souvent habitaient des villages différents et ne se connaissaient pas. L'épouse, que l'on mariait dès qu'elle était pubère, faisait l'objet d'un achat par sa belle-famille en couvertures et biens matériels divers, pour un montant qui avait été préalablement négocié, et partait vivre dans le *numaym* de son époux en fonction du principe généralement appliqué de virilocalité. Quelques années plus tard, souvent après la naissance d'un enfant, il appartenait à la famille de l'épouse de rembourser la dette qu'elle avait contractée à l'occasion du mariage en offrant à son gendre des biens matériels, mais aussi (et surtout) des biens symboliques destinés à être transmis

à l'enfant, et qui constituait en fait l'objet essentiel de la longue transaction qui s'était opérée: rien n'était plus précieux en effet aux yeux des indigènes que ce patrimoine cérémoniel qui remontait aux origines mythiques de leur lignage, et dont il convenait de choisir soigneusement -et politiquement- dans quel groupe et dans quel foyer leur fille partirait le transmettre.

Les Kwakiutl conjuguent en effet deux modes de succession: une filiation de type essentiellement patrilinéaire, enrichie toutefois par certains apports matrilinéaires. C'est ainsi que le noble héritait le nom de sa Maison, les emblèmes qu'il faisait figurer sur ses totems, ses droits de propriété (résidence, pêche, chasse, cueillette, sépulture) par primogéniture remontant à l'ancêtre mythique de sa lignée paternelle. Toutefois, il était également titulaire d'un patrimoine cérémoniel prestigieux (chants, danses, masques, costumes, emblèmes figurés) qui lui venait de son propre grand-père maternel, et il pouvait acquérir par le mariage, cette fois auprès du père de son épouse, d'autres éléments de ce patrimoine immatériel dont il assurait une sorte de régence, elle-même revêtue du plus grand prestige, au profit de son premier né.

On comprend que dans ces conditions, et aussi parce que le montant du règlement de la dette par la belle-famille était très largement supérieur (de l'ordre du simple au double, voire au triple) au prix payé au moment de l'achat de l'épouse, les grands chefs kwakiutl avaient tout intérêt à multiplier les unions matrimoniales. Celles-ci, tel un contrat auquel il était mis fin, étaient d'ailleurs considérées comme dissoutes une fois le montant de la dette acquitté, les privilèges acquis le restant en revanche une fois pour toutes. Quant à l'épouse, si le mari ne décidait pas de la "racheter", elle redevenait alors disponible pour une nouvelle demande en mariage, l'étiquette ancestrale considérant qu'il seyait à une fille de haut lignage de renouveler l'opération quatre fois, avec le même mari ou non. Elle recevait alors le titre honorifique d'*u'ma*, et avait droit au port du chapeau peint et des boucles d'oreilles d'abalone qui en étaient l'attribut. En revanche, rester "pour rien" auprès d'un conjoint qui n'avait pas acquitté le montant du rachat de son épouse était traditionnellement considéré comme peu honorable.

Missionnaires et administrateurs n'avaient évidemment cessé de combattre par l'incitation au mariage chrétien ces pratiques matrimoniales, qui favorisaient le développement de l'adultère chez des épouses insatisfaites et comme placées en location chez le mari du moment, et qui constituaient un aliment puissant à l'économie du potlatch du fait de l'importance et de la fréquence des transactions. Il appartenait en effet au mari de donner un grand potlatch au moment où la dette lui était remboursée (du point de vue indigène, c'était d'ailleurs *pour* qu'il puisse organiser ce potlatch qu'elle lui était remboursée), et c'est en prévision de cet important événement que Cranmer avait si méthodiquement préparé son affaire. Il ne manqua d'ailleurs pas de sacrifier avec superbe à la tradition en quittant à cette occasion son épouse Emma pour une autre femme, à une époque où l'action missionnaire rendait cette pratique de plus en plus sujette à caution aux yeux des indigènes eux-mêmes, écartelés qu'ils étaient entre deux morales conflictuelles. Ce comportement, au demeurant orthodoxe selon l'usage coutumier, vaut aujourd'hui encore à sa mémoire le ressentiment chevillé au corps de sa belle-famille.

Le lieu choisi par Cranmer pour son potlatch, Village Island, est celui de la tribu dont son épouse est originaire, les Mamalillikulla, comme il est de tradition lorsque la manifestation a pour objet le remboursement de la dette contractée par la belle-famille. Il a également pour intérêt d'être à distance respectueuse du lieu de résidence des fonctionnaires fédéraux, Alert Bay, sans être pour autant trop éloigné de ce port de pêche où réside Cranmer, et d'où une grande partie des articles à distribuer devra être transportée dans le secret de la nuit, parmi lesquelles la bagatelle de trois cents coffres de chêne... Enfin, Village Island se situe au centre géographique du pays kwakiutl, et sera donc d'accès relativement commode, Cranmer ayant lancé des invitations "à tous les chefs de toutes les tribus", et ayant obtenu que trois cents à quatre cents indigènes, hommes, femmes et enfants, se pressent à son potlatch à une époque (nous sommes à l'extrême pointe de la saignée démographique) où les Kwakiutl ne sont plus qu'un gros millier d'individus. Paradoxalement ce sont ses gens à lui, les Nimpkish d'Alert Bay, qui se feront les plus discrets, dans la crainte d'éveiller les soupçons des fonctionnaires fédéraux qui surveillent en permanence leurs activités.

Selon les résultats de l'instruction qui fut menée par Angermann sur la base des renseignements réunis sur place par deux informateurs indigènes et des auditions auxquelles il procéda durant tout le mois de janvier, la fête avait commencé les 22 et 23 Décembre 1921 par le remboursement de dettes dont Cranmer se trouvait être le créateur: les inévitables couvertures (à concurrence de 2000 dollars...), des canoës, des machines à coudre, de la bijouterie et de l'argent liquide. Cranmer se vit également remettre, au titre du remboursement de la dette matrimoniale, meubles, canoës et couvertures, ainsi qu'un "cuivre", plaque de métal ouvragé symbolisant traditionnellement l'opulence et le pouvoir, qu'il revendit aussitôt 3000 dollars à sa belle-famille, s'assurant ainsi d'importantes disponibilités en liquide.

Ces divers remboursements et dédommagements effectués, Cranmer était désormais matériellement à même de passer à la phase de distribution. Encore fallait-il accorder à la danse ce qui lui revenait.

\*\*\*\*\*

## **THEATRE DE LA CRUAUTE**

"Emma Cranmer me demanda d'y aller en tant que *hamatsa*", se souvient en 1967 Herbert Martin, un membre de la tribu des Kwakiutl de Fort Rupert, "donc j'y suis allé. Les gens étaient tous réunis dans la maison de Hanuse, à Village Island. Puis vint le moment de la danse. Je me mis à danser quand on chanta pour moi. Je dansai, et ensuite tout le monde dansa. Puis ce fut fini. La danse était finie pour la nuit. Le lendemain nous avons dansé toute la journée et toute la nuit. Emma bouclait son contrat de mariage avec Dan Cranmer. Elle lui donna la danse *Qwee-Qwee*, qui faisait partie de ce qu'elle lui remboursait".

Nous sommes à la fin décembre, et les esprits surnaturels qui ont voyagé au loin durant la belle saison sont maintenant revenus aux abords des villages. Le système des *numaym* le cède désormais à un ordre qui reproduit d'ailleurs à peu de choses près l'inégalité de la période profane, mais qui réorganise la société sur la base des fonctions exercées dans les cérémonies sacrées. Ceux que leur naissance autorise à subir les dangereux rites d'initiation doivent selon l'expression kwakiutl "entrer dans la maison", c'est-à-dire se prêter à la possession par les esprits surnaturels pour se fortifier à leur contact. Toutefois, la dépossession de soi qui résulte de cet abandon aux forces occultes conduit à une sauvagerie redoutable, que des spécialistes shamans doivent combattre, endiguer, pacifier pour qu'au terme d'un long processus le novice, qui a soudain mystérieusement disparu du village, soit récupéré physiquement, puis rendu spirituellement à la société des siens tout en ayant accompli le voyage essentiel de l'autre côté des choses. A nouveau rassurée sur sa capacité à gérer la relation qu'elle entretient avec les êtres surnaturels redoutables qui la dominent, la collectivité peut, au terme de la saison cérémonielle, retourner au système social qui gouverne la période profane.

Au cours de la saison sacrée, la dualité qui distingue en période d'activité entre nobles et gens du commun oppose cette fois ceux qui sont initiés (ainsi que ceux qui ont par leur naissance vocation à le devenir) et ceux qui ne le sont pas. Les initiés sont eux-mêmes partie à des confréries secrètes, homologue sacré de l'aristocratie dans le monde profane, qui ont pour fonction de manifester par une sorte de théâtre métaphysique la présence réelle des esprits aux yeux des non-initiés, bref d'exprimer l'ineffable par une *mimesis*. Ainsi la grande maison est-elle aménagée comme un plateau de théâtre, avec ses trappes, ses accessoires truqués et ses issues dissimulées dans la pénombre. L'attention du public étant concentrée autour du foyer central, qui éclaire le spectacle d'une faible lueur vacillante, les danseurs ont tout loisir de procéder aux changements nécessaires dans une pièce dissimulée derrière un rideau décoré, du côté opposé à l'entrée principale. L'accès à ce réduit est tabou pour le public, quand ce n'est pas le cas de la maison tout entière, libérée plusieurs jours avant certaines représentations comportant la réalisation à vue de tours de magie, et strictement protégée des regards tandis que l'on y effectue les travaux préparatoires au spectacle. Une fois le local aménagé, les créatures du monde souterrain pourront apparaître et disparaître à volonté par des galeries qui auront été préalablement creusées sous l'aire de jeu, et tel autre esprit faire entendre sa voix par un tuyau d'algues marines conduisant jusque dans le foyer central, d'où le son semble mystérieusement provenir. Des créatures volantes sillonnent l'espace, actionnées par des manipulateurs dissimulés dans la charpente du bâtiment. Les danseurs masqués eux-mêmes peuvent effectuer des changements à vue en actionnant une poulie qui, déployant en corolle la partie externe de leur masque truqué, révèle à l'intérieur une figure nouvelle, exprimant ainsi la nature duelle d'une créature mythologique. Par la métamorphose complète qu'elle autorise à la vue du public, cette dernière technique évoque curieusement, dans un tout autre contexte culturel pourtant, le *hikinuki* du théâtre japonais, où l'assistant dissimulé derrière l'acteur tire sur un fil passé en des points stratégiques du kimono qui se défait, révélant ainsi un costume préalablement passé sous le vêtement de dessus, et donc un caractère sinon un personnage entièrement différents. De façon générale d'ailleurs, les techniques mises en oeuvre par les Kwakiutl pour traduire scéniquement le comportement

et les pouvoirs des êtres surnaturels ne laissent pas d'évoquer, tant dans les méthodes que dans leur sophistication, ce que les Japonais réaliseront au début du dix-neuvième siècle dans leurs grands *kabuki* démonologiques.

Le panthéon kwakiutl était dominé par deux divinités terrifiantes: l'Esprit de la Guerre, un géant noir de corps aux yeux de chauve-souris, qui pagaie inlassablement dans la mer septentrionale, et le Cannibale aux Confins septentrionaux, un autre géant dont le corps est recouvert de bouches sanglantes avides de se repaître de chair humaine, et qui vit dans la montagne avec ses auxiliaires, un trio d'oiseaux mythiques au bec démesuré, capable de briser et de fouailler la boîte crânienne de leurs victimes. La danse du novice possédée par l'esprit cannibale, ce *hamatsa* que Herbert Martin exécuta au cours du potlatch de Village Island une fois achevée la phase des paiements et remboursements effectués au profit de Cranmer, était la plus prestigieuse des danses kwakiutl, bien qu'elle ait été sous la forme qu'elle revêtait alors d'origine étrangère et d'introduction relativement récente. Elle avait en effet été acquise dans les années 1830 aux dépens d'une nation septentrionale, les Bella Bella, à la suite d'une action navale où des guerriers kwakiutl avaient fait main basse sur le matériel cérémoniel que leurs adversaires malheureux, des chefs investis du privilège de danser le *hamatsa*, transportaient à bord de leurs embarcations. La prise de guerre, et en l'occurrence le meurtre du titulaire, constituait un mode parfaitement légitime, et du reste d'autant plus glorieux, d'appropriation du patrimoine cérémoniel.

Le récit d'Herbert Martin mentionne une autre danse, le *Qwee-Qwee* (ou *xwexwe*), qui figura au titre de privilège cérémoniel parmi les éléments du remboursement à Cranmer de la dette de mariage. Le donateur en était non pas Emma, comme Herbert Martin l'indique un peu vite, mais au nom de celle-ci Billy Assu, l'un des principaux chefs de la tribu méridionale des Lekwiltok, qui était lui-même apparenté personnellement à l'épouse de Cranmer. Le *xwexwe* était une danse salish, nation méridionale avec laquelle les Lekwiltok entretenaient des relations ambiguës, faites de conflits territoriaux et d'alliances matrimoniales à caractère politique. C'est à l'occasion de l'une de ces alliances, au tournant du siècle, que les Lekwiltok avaient obtenu de pouvoir exécuter cette danse dont le masque, avec ses yeux protubérants, sa langue pendante et ses excroissances en forme de têtes d'oiseaux qui saillaient comme des gargouilles, avait quelque chose d'hallucinant. L'exécution du *xwexwe* était considérée comme ayant pour vertu de faire trembler la terre (la zone du Détroit de Géorgie, non loin de ce volcan redoutable qu'est le Mont Saint-Helens est, on le sait, fortement sismique), et c'était là une méthode réputée infaillible pour ramener au village le *hamatsa* en proie à la possession par l'Esprit cannibale.

Dans les versions les plus spectaculaires de la danse du *hamatsa*, le novice faisait sa réapparition à un moment convenu de la cérémonie, s'introduisant acrobatiquement par le trou pratiqué dans le toit de la maison. Torse nu, le visage découvert, portant autour de la taille et à la tête des branchages de ciguë qui lui donnaient l'air égaré d'un homme des bois, il progressait lentement autour du feu, toujours dans le sens contraire aux aiguilles d'une montre, reproduisant les manifestations symptomatiques de la possession qui lui avaient été secrètement enseignées par ses instructeurs, eux-mêmes initiés: il gardait les

genoux pliés, l'un des bras tenu près du corps, l'autre tendu, les paumes agitées d'un tremblement tétanique, les yeux révoltés. Sur certains mots lancés dans le public, ou chantés par un chœur de musiciens qui martelaient un rythme lourd sur un tronc d'arbre posé au sol, il paraissait entrer dans une véritable frénésie cannibale, se jetant sur des comparses avec lesquels les organisateurs s'étaient préalablement entendus (et qui devraient par la suite être dédommagés en conséquence), et leur arrachant de ses dents des morceaux de chair aux bras ou à la poitrine: en réalité, il pourrait n'avoir jamais pratiqué qu'une incision légère à l'aide d'un couteau qu'il dissimulait, et s'être borné à simuler l'ingestion. Quoi qu'il en soit des assistants se jetaient alors sur lui, tentant de l'assujettir comme ils auraient fait d'une bête sauvage. Il finissait toutefois par leur échapper, et se retirait dans la loge aménagée derrière le rideau décoré.

Entraient alors les monstrueux et mythiques volatiles qui étaient au service de l'Esprit cannibale: un corbeau de légende, un oiseau au bec démesuré, un autre au bec recourbé jusqu'à former dans certains modèles comme une coquille d'escargot. Leurs masques somptueux étaient constitués d'une seule pièce de bois, et seule la mâchoire inférieure, articulée, formait un élément à part que le danseur, dissimulé sous une longue cape de lanières en écorce de cèdre qui lui recouvrait entièrement le corps, faisait claquer d'un bruit sec en actionnant de la main ou des dents une poulie dissimulée. Nulle part sans doute dans leur prodigieux bestiaire cérémoniel les Kwakiutl n'ont fait preuve d'autant d'audace formelle et d'invention colorée que dans ces masques dont les dimensions sont parfois telles (jusqu'à deux mètres de longueur et plus) qu'on a peine à croire que des danseurs aient pu les porter, d'autant que leur gestuelle impliquait de garder les bras libres. Mais les masques, taillés au plus léger, étaient fermement assujettis par des liens à la poitrine du danseur, et des documents filmés au début du vingtième siècle, où les becs sont pointés vers le ciel pour soulager le travail des vertèbres cervicales, sont là pour attester leur fonctionnalité. Du fait de l'importance du *hamatsa* dans le rituel kwakiutl, les masques de ces oiseaux mythiques étaient toujours les plus finement réalisés par le sculpteur auquel le donateur avait fait appel, et en plein vingtième siècle des artistes exceptionnels tels que Willy Seaweed ou Mungo Martin (le jeune frère de Herbert) ont laissé dans ce domaine des œuvres qui font de la visite aux musées de Vancouver ou de Seattle des expériences esthétiques inoubliables.

Après que chaque oiseau ait exécuté sa danse en proférant le cri qui lui était propre, le *hamatsa* revenait, arborant cette fois des accessoires en écorce de cèdre, et se soumettait à une série de rites d'apaisement qui visaient à l'extraire progressivement de l'état de frénésie anthropophagique dans lequel il était censé être plongé: à mesure qu'il retrouvait la maîtrise de lui-même, non sans de récurrentes bouffées de sauvagerie, il redressait la position du corps, et c'est revêtu d'une couverture de cérémonie (ou dans certains cas d'un costume en fourrure d'ours) qu'il dansait enfin avec la sérénité de l'initié qu'il était devenu. L'hôte remerciait, les paiements étaient effectués: la société kwakiutl avait fait à nouveau la preuve de sa capacité à surmonter ses propres démons.

\*\*\*\*\*

## POUR L'EXEMPLE

La phase préliminaire du potlatch ayant été menée à son terme, vint donc celle de la distribution, heure de gloire décrite avec jubilation par un Cranmer vieillissant à l'occasion d'un entretien de 1951 avec l'ethnologue Helen Codere. Le récit ne recoupe pas totalement les conclusions de l'enquête auxquelles parvint le Sergent Angermann sur la base des renseignements que lui avaient fournis ses indicateurs, ainsi que des témoignages qu'il avait recueillis. Angermann a certes pour lui la contemporanéité, il "colle" aux événements, mais après tout il n'était pas sur place. Qui faut-il croire? A la vérité peu importe. Mémoire défaillante ou tendance incorrigiblement kwakiutl à l'épate, les deux peut-être, la recension joyeuse de Cranmer incarne admirablement l'esprit de ce flamboyant potlatch. Et elle met remarquablement en ordre ce qui n'est nullement un catalogue d'objets hétéroclites.

A tout seigneur tout honneur, ce sont les chefs qui sont servis en premier, non sans que Cranmer indique avec satisfaction la munificence avec laquelle il les traite, allant largement au delà de ce qu'il leur doit, et exprime avec gourmandise la gêne dans laquelle il les place en leur réservant pareil traitement. Billy Assu, le principal chef de la puissante tribu des Lekwiltok (autrefois de redoutables guerriers à l'extrême sud-est du pays kwakiutl), par ailleurs apparenté à l'épouse de Cranmer, est ainsi remercié de la danse *xwexwe* ainsi que des noms qu'il a offerts par un bateau à moteur et de l'argent liquide. "Je lui ai donné le double de ce que ça valait", indique avec hauteur Cranmer. Partent ensuite deux tables de billard, que leurs destinataires sont contraints d'accepter dans le plus total abattement ("Ça leur a fait un coup."): c'est qu'il faudra bien à l'occasion rendre d'une façon ou d'une autre ce cadeau littéralement princier, qu'ils disent équivaloir au bris d'un "cuivre", expression suprême du défi dans un potlatch. Après quoi partent à l'intention des "gens les plus importants" (sans doute un agrégat d'aristocrates et de nouveaux riches) "bracelets, lampes à gaz, violons, guitares. (...) Et puis vingt-quatre canoës, certains de belle taille, et quatre bateaux à moteur."

"J'ai donné toute une pile d'objets aux gens de ma tribu", poursuit Cranmer, qui en chef héréditaire se doit de remercier les siens de leurs contributions en nature et en prestations diverses à l'occasion du potlatch, de l'avoir aidé aussi à transporter la cargaison jusqu'en cet îlot écarté malgré la crainte du gendarme: il y a là des "robes, bracelets et châles" pour les femmes, des "maillots et chemises" pour les jeunes gens.

"Ensuite j'ai donné des couvertures boutonnées, des châles et des couvertures simples. Il y avait quatre cents bonnes vieilles couvertures de la Compagnie de la Baie d'Hudson, je les ai données quand on a exécuté les danses *xwexwe*, avec un tas de petite monnaie que je jetais à pleines poignées pour que les gosses les attrapent. Il y avait aussi des cuvettes, peut-être mille, des verres, des bassines, des théières et des tasses distribuées aux femmes dans l'ordre de leur rang.

Le troisième jour, je ne me souviens pas de ce qui s'est passé. (NDA: en fait Cranmer paraît confondre légèrement la chronologie, et accorde six jours à son potlatch alors qu'il pourrait n'en avoir duré que quatre.)

Le quatrième jour j'ai donné des meubles: boîtes, coffres, machines à coudre, gramophones, lits et commodes.

Le cinquième jour j'ai donné de l'argent liquide.

Le sixième jour j'ai donné quelque chose comme mille sacs de farine à trois dollars pièce. J'ai aussi donné du sucre.

Tout le monde convient que ce potlatch a été le plus grand de tous. Je suis fier de dire que notre tribu Nimpkish était en tête, alors que nous n'occupons que la troisième position après les Kwakiult [de Fort-Rupert] et les Mamalillikulla. Donc j'étais quelqu'un à l'époque. Plus rien aujourd'hui.

A l'époque ceci était mon arme, et je pouvais dire son fait à n'importe qui. Tous les chefs disent aujourd'hui quand on se voit: "Pas question qu'on puisse jamais t'égaliser. Tu es une grande montagne".

Pour les fonctionnaires fédéraux en poste à Alert Bay, cet extravagant potlatch constituait tout à la fois un intolérable défi à leur autorité, et une occasion rêvée d'en finir: sur la base des informations qu'Angermann avait pu réunir malgré l'omerta à laquelle il dit s'être heurté auprès de la communauté indigène, une trentaine d'Indiens furent appelés à comparaître à la fin février devant Halliday siégeant à titre de juge de paix, Angermann lui-même faisant office de procureur. L'infraction à la loi antipotlatch étant indiscutable, l'avocat de la défense, un professionnel de Vancouver à qui Cranmer avait fait appel, proposa que les Indiens, qui plaideraient coupables, bénéficient de l'indulgence de la Cour moyennant un engagement écrit à renoncer définitivement au potlatch. Angermann ayant fait valoir qu'un engagement comparable, pris deux ans auparavant, n'avait guère été suivi d'effet (certains des signataires figuraient de fait parmi les prévenus), suggéra que les Indiens relevant de l'Agence kwakiutl dans son ensemble fissent la preuve de leur bonne foi en abandonnant au Département des Affaires indiennes "tous leurs cuivres, masques, coiffures, couvertures, coffres et autres accessoires à usage exclusif du potlatch", faute de quoi ce seraient des peines de prison ferme qui seraient prononcées. Les propriétaires des objets étaient censés être dédommagés après estimation par le Département. La Cour ayant suivi Angermann, il fut convenu avec la défense que chaque tribu disposerait d'un mois pour signer un engagement collectif à respecter dorénavant la loi antipotlatch, et pour remettre aux autorités ses objets cérémoniels. Moyennant quoi les prévenus bénéficieraient du sursis, à l'exception de trois récidivistes qui seraient mis en liberté conditionnelle après condamnation.

Il est clair que l'arrangement proposé relève d'une violation grossière du droit britannique, des individus étant punis non pas en fonction du délit qu'ils ont ou non commis, mais de leur disposition ainsi que celle du groupe dont ils relèvent à acheter par le versement d'une sorte de rançon leur maintien en liberté. Au surplus, ceux-là même des Indiens qui se résignaient, quoique la mort dans l'âme, à abandonner leurs objets cérémoniels à l'administration, étaient très réticents concernant les cuivres blasonnés, dont ils savaient que l'estimation qui en serait faite par le Département n'aurait rien à voir avec



la valeur indigène de ces plaques de métal grossièrement ouvragées, que les Indiens ne pouvaient négocier qu'en surenchérissant (souvent du double) sur le montant de la dernière transaction, et qui pouvaient donc atteindre des cotes énormes. Concernant les cuivres qui furent finalement confisqués à la suite du potlatch de Dan Cranmer, Halliday indiqua ainsi au Surintendant Général Adjoint d'Ottawa que les prix auxquels leurs derniers détenteurs les avaient acquis s'élevaient entre 245 et 10.500 dollars : "Abandonner ces objets comme ils l'ont fait a représenté de leur part un grand sacrifice", ajoutait-il. "Aucun collectionneur de musée n'accepterait jamais de payer ce que les Indiens considèrent comme la valeur faciale de ces cuivres, et une perte financière doit inévitablement s'ensuivre pour leurs propriétaires". Certes: Ottawa, qui accorda sans se ruiner de deux à dix dollars par masque, résolut le problème financier que lui posaient les cuivres en ne consentant aucune compensation pour ces précieux objets. Comme l'avait indiqué le Surintendant dans sa réponse à Halliday, avec le fatalisme que confère l'expérience administrative: "Vous voudrez bien obtenir des derniers propriétaires [de ces cuivres] des déclarations sous serment du prix auquel ils les ont payés, et la question de la compensation sera portée à l'attention du Gouvernement, mais je ne peux entretenir aucune illusion que la valeur en sera remboursée en tout ou en partie".

Quoi qu'il en soit, trois des principales tribus (celles de Cranmer, de sa belle-famille et de Billy Assu) s'exécutèrent pour épargner la prison à leurs chefs, et les fonctionnaires purent ainsi récupérer quelque cinq cents objets cérémoniels que Halliday qualifia dans une dépêche à Ottawa de "collection très précieuse et très rare, qui devrait se vendre très cher auprès des musées". Les autres tribus toutefois, à commencer par les irréductibles Kwakiutl de Fort Rupert, fiers de leur position prééminente, refusèrent de céder au chantage de l'administration. Les fonctionnaires fédéraux n'avaient donc remporté qu'un succès très partiel, et bien décidés à faire à la suite de ce potlatch un exemple qui marquât définitivement les esprits, ils prononcèrent une série d'inculpations supplémentaires, tant et si bien que ce sont finalement vingt-deux Indiens, parmi lesquels quatre femmes, qui furent condamnés début avril à des peines de prison ferme, au nom d'attendus peu banals en matière judiciaire: "Charly Hunt. A fait un discours. Six mois d'emprisonnement pour récidive. Jim Hall. A remboursé deux canoës. Deux mois d'emprisonnement. Herbert Martin. A dansé. Deux mois d'emprisonnement. James Knox. A dansé et a remis des marchandises à leurs destinataires. Deux mois d'emprisonnement. Kenneth Hunt (NDA: l'un des deux indicateurs supposés, qui paya pour l'attitude de sa tribu, les Kwakiutl de Fort Rupert). A remis des marchandises à leurs destinataires. Deux mois d'emprisonnement. Mrs Johnny Whonnock. A dansé. Deux mois d'emprisonnement. Mrs Peter Knox. A dansé. Deux mois d'emprisonnement. Spruce Martin. A fait un discours. Deux mois d'emprisonnement, etc."

Les condamnés furent conduits par Angermann à la prison de Vancouver, où les examens corporels que l'on imposa aux femmes et les tâches dégradantes auxquels on affecta des chefs coutumiers ajoutèrent l'humiliation à la privation de liberté. De retour au pays, Herbert Martin se rendit aussitôt sur le continent pêcher le poisson-chandelle, afin de "purifier ceux qui avaient été en prison avec (lui)". Il fabriqua, du moins c'est ce qu'il indique dans une déclaration de 1967 dont il convient d'accueillir les données chiffrées avec

les précautions d'usage, quelque quatre mille litres de graisse purificatrice, qu'il s'en alla distribuer parmi les tribus.

De son côté, Halliday se retrouvait avec “trois cents pieds cubiques” de matériel à inventorier, et il obtint d'utiliser à cette intention la salle paroissiale de l'église anglicane d'Alert Bay, qui curieusement imposa comme condition d'ouvrir l'exposition au public pendant deux ou trois jours afin de récupérer quelques droits d'entrée, fixés à 25 cents. Les masques exubérants des cérémonies étaient entassés l'un contre l'autre, posés sur des planches qui s'étagaient en gradins le long des murs. L'impression était sinistre, on eût dit des prisonniers qui attendaient l'exécution. Il y eut des scènes touchantes, comme ce souvenir d'enfance que James Charles King évoquait en 1977 des chefs “venus dire adieu à leur vie (...), et pleurant comme si quelqu'un était mort”.

Halliday, sans y être aucunement mandaté mais heureux d'obtenir un bon prix pour les Indiens, prit sur lui de vendre trente-trois des plus belles pièces confisquées à un collectionneur américain qui prospectait la côte pour son musée new-yorkais, et dont l'offre, écrivit-il à Ottawa, lui avait paru “exceptionnellement bonne”. Il devait se faire vertement tancer par sa hiérarchie pour avoir ainsi disposé sans autorisation d'un élément du patrimoine national en faveur d'un acquéreur étranger, américain de surcroît. Il acheva donc de mettre les objets en caisses, et les expédia au *Victoria Memorial Museum* d'Ottawa (l'actuel Musée Canadien des Civilisations) où, à l'exception d'une centaine de pièces qui furent par la suite confiées à la garde du Musée Royal de l'Ontario, à Toronto, ils demeurèrent en l'état pendant plus d'un demi-siècle. Sur la base d'une évaluation qui avait été effectuée au Musée d'Ottawa par Edward Sapir, qui y dirigeait alors la section d'anthropologie, les propriétaires indigènes furent indemnisés, hors les cuivres, à hauteur de 1456 dollars, dont la plupart proclamèrent plus tard n'avoir jamais vu le moindre *cent*, ce qui n'avait d'ailleurs qu'une importance relative quand on sait qu'à eux seuls les vingt cuivres dont ils avaient dû se séparer étaient évalués par eux à quelque 36.000 dollars.

\*\*\*\*\*

## 最後のポトラッチ：（その2）ヴィレージ島，1921

1921年12月，クワキユートル族のニムキッシュ部族の首長ダン・クランマーが，自分の妻を妻の実家が「買い戻す」のを機会に，巨大なポトラッチを行った。「買い戻し」とは，何年かの結婚生活を経た後に婚姻契約を終了する伝統的なやり方であり，結婚の時に夫側が支払った金額よりもはるかに多い金額を妻の実家は支払わねばならず，自分と自分の跡取り（男性）のために大きな物質的象徴的財産を受け継ぐ夫はこの機会に大々的なポトラッチを行うのである。その後，夫は妻を離婚し，別の相手と婚姻関係を結ぶことによって自分の財産を増やすことができる。ダン・クランマーがこの時に行ったのはまさにこれであり，それは当時こうした一夫多妻の習慣と戦おうとしていた宣教師的モラルを無視するものであった。また妻の実家からの執拗な恨みを買うはずのものでもあった。

このポトラッチは，全クワキユートル族の約三分の一を集め，しきたり通り妻のママリクウラ部族の土地であるヴィレージ島で開催された。まず最初に妻の実家や様々な債務者がこれまでにダン・クランマーに対して負ってきた借金を返済（利子付き）する段階があり，続いて儀式的な踊りが演じられた。この踊りは，文化人類学の文献（レヴィ＝ストロース『仮面の道』等を参照）でクワキユートルを有名にした神話の鳥の巨大な嘴を持つ色鮮やかな仮面を強調するものである。そして最後に，豊かな漁業の権利を持つクランマーがこの前代未聞のポトラッチのために自らの富をかけ8年間にわたって蓄えてきた品物を配付したのである：カヌー，モーターボート，楽器，蓄音機，家具，ビリヤード台，ミシン，衣類，毛布，食器，小麦粉，砂糖，現金，等々。

原住民の情報提供者からこの出来事を知った連邦の所轄担当は，見せしめとして数十人もの原住民を裁判にかけ，彼等の部族にポトラッチの儀式に使う品々（仮面，頭飾り，衣装等）を政府に引き渡すことを求め，応じない場合は被告人は禁固刑に処することを決定した。主たる関係者（クランマー，その妻，妻の親族，レクウィルトク南部の部族の首長ビリー・アスー）が属していた部族はいずれもこの命令に従い，儀式用の質の高い品々約500点が連邦政府の役人の手によってカナダ東部にある幾つかの文化人類学博物館に発送された。しかしながら，命令に従うことを拒否した部族の原住民約20人は2～6ヶ月の禁固刑を宣告され，ヴァンクーヴァー刑務所に収容されたのである。